Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260519-D_2026_56-DE

**D_2026_56** **19/05/2026**

**DECISION PRISE en APPLICATION de l'ARTICLE L 5211-10 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**Objet :** Avenant n°4 Bail Précaire - Association LA FEDE pour les locaux situés au 7 rue Saint Conwoïon à REDON (35600)

**Le Président de REDON Agglomération,**

Un bail précaire a été mise en place entre REDON Agglomération et l'association LA FEDE pour encadrer l'occupation à partir du 19 juin 2023 de 2 locaux situés à l'immeuble tertiaire n°3 Lot 38 et Lot 40 sis 7 rue Saint-Conwoion à REDON (35600) d'une superficie totale de 196,12 m².
Le bail précaire prévoyait une occupation jusqu'au 18 juin 2024.
Le 14 mai 2024, un avenant a été signé pour occuper les lieux pour une année supplémentaire soit jusqu'au 18 juin 2025.
Le 19 mai 2025, un avenant a été signé pour occuper les lieux pour une année supplémentaire soit jusqu'au 18 juin 2026.
Le 3 février 2026, l'Association LA FEDE a demandé à occuper les locaux jusqu'au 26 juin 2026 afin de pouvoir assurer leur déménagement.

**VU** l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant la possibilité de déléguer certaines attributions au Président ;

**VU** la délibération n°2023_01 du 30 janvier 2023 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Exécutif ;

**CONSIDERANT** que l'Association LA FEDE a sollicité REDON Agglomération pour occuper les locaux jusqu'au 26 juin 2026.

**PAR CES MOTIFS**
**DECIDE**

- **d'accepter de prolonger l'occupation de l'Association LA FEDE des deux locaux situés au 7 rue Saint Conwoïon à REDON (35600)**
- **les autres conditions générales du bail demeurent inchangées,**
- **d'intervenir à la signature de l'avenant n°4.**

Christophe BIDAUD
le 20/05/2026 07:31:00 +02:00

Pour le président et par délégation,
Christophe BIDAUD
Directeur général

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34